



# Mistral Europe

## Les actualités bruxelloises

La lettre d'information – avril 2022  
Bureau de Bruxelles

Plus d'informations sur  
[L'Europe s'engage en Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

### LE MOT DU PRESIDENT



« Marseille, notre capitale régionale est l'une des 100 premières villes d'Europe à décrocher le label « 100 villes neutres en carbone 2030 ». Cette victoire concrète pour la Ville de Marseille et ses habitants est le fruit d'un travail collectif avec la Région

Sud. Ce label permettra de décrocher des financements européens supplémentaires qui permettront d'atteindre nos objectifs climatiques dans le cadre du Plan Climat régional. La « COP d'avance » progresse en Région Sud toujours au service du bien-être de nos habitants. »

**Renaud Muselier**  
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Président délégué de Régions de France

### LE SOMMAIRE

#### LE MOT DE BRUXELLES !

Le mot du bureau de Bruxelles

#### TRANSPORT, ENERGIE, CLIMAT

Résultats de l'appel « mobilité militaire » 2021 du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe : sélection du projet de mise au gabarit du Tunnel du Mussuguet  
100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030

#### ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET AFFAIRES MARITIMES

La Commission européenne publie sa feuille de route pour restreindre l'usage des substances chimiques les plus nocives  
Guerre en Ukraine et activation de la réserve de crise agricole européenne de 350 millions d'euros  
L'UE annonce des engagements d'un milliard d'euros en faveur des océans

#### JEUNESSE, EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Soutenir les réfugiés ukrainiens avec Erasmus+

#### RECHERCHE, INNOVATION, NUMERIQUE

DSA, DMA : deux nouveaux règlements européens pour mieux encadrer les plateformes du numérique et les services en ligne

#### CULTURE

Programme Europe Créative - Volet trans-sectoriel : 2 appels ouverts  
Initiatives du Nouveau Bauhaus Européen

#### SANTE

Un nouvel appel de l'initiative « En meilleure santé ensemble »

#### ECONOMIE

La Commission européenne propose un règlement sur la propriété intellectuelle des produits artisanaux et industriels.

#### DEVELOPPEMENT, COOPERATION

Un nouveau programme pour la Méditerranée

#### LES BRÈVES

Lancement d'une alliance industrielle européenne dédiée aux carburants durables  
Une stratégie solaire européenne annoncée pour le mois de juin  
L'IA dans les secteurs culturels et créatifs  
Lancement des premiers appels de l'Initiative pour une santé innovante  
Nomination à la Représentation de la Commission européenne à Marseille  
Retour sur les événements de lancement de la programmation 2021-2027 des fonds européens en Région

#### L'AGENDA

#### LIENS VERS LES PROGRAMMES EUROPEENS

#### L'ÉQUIPE

#### LES ACTEURS HEBERGES

## Le mot du bureau de Bruxelles



Chers lecteurs,

Comme tous les ans, le mois de Mai est le mois de l'Europe. Avec le [Joli Mois de l'Europe](#), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur fédère en les labellisant et en leur donnant de la visibilité tous les événements organisés autour de l'Europe en Mai. L'objectif est de favoriser les synergies entre les acteurs

et de permettre aux habitants de la région de prendre conscience de la place qu'occupe l'Europe dans leur vie quotidienne. Plusieurs séquences sont ainsi organisées par la Région ou les acteurs du territoire pour célébrer l'Europe. Citons notamment le déplacement d'une trentaine de jeunes du Parlement régional de la jeunesse le 9 mai à Strasbourg pour rencontrer des représentants d'institutions européennes, à la veille du discours du Président de la République sur les conclusions de la Conférence sur le futur de l'Europe. La Ville de Nice organise également une grande fête de l'Europe le 14 mai, ouverte à tous ses habitants pour célébrer autour d'animations culturelles l'Europe. Enfin, la Région accueillera le 17 mai un événement du CNRS, visant à mettre en lumière de grands projets européens portés par ses deux délégations régionales. En effet, à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, le CNRS, 1er bénéficiaire européen des programmes-cadres de la recherche et de l'innovation, organise au niveau national plusieurs événements pour valoriser les enjeux de l'UE sur le quantique, l'IA, l'égalité professionnelle, la science ouverte, les partenariats scientifiques euro-africains. A cette occasion, le CNRS a souhaité se mobiliser au côté des Régions pour mieux faire connaître les projets de recherche financés par l'Europe, des projets innovants et répondant aux grands défis sociétaux, leur impact sur les citoyens et pour l'attractivité des territoires à l'occasion du Joli mois de l'Europe. De nombreuses occasions donc, de découvrir l'Europe près de chez vous !

En attendant, nous vous proposons également de découvrir l'Europe au travers de son actualité, avec quelques beaux sujets ce mois-ci, par exemple : la participation de la Ville de Marseille à une grande initiative européenne, la lutte contre les produits nocifs dans les produits de consommation ou encore la régulation des plateformes du numérique !

Toute l'équipe du Bureau vous souhaite une bonne lecture !

### Retrouvez tous les appels à projets européens sur la plateforme UP2EUROPE

Dans le cadre des programmes de financement européens, de nouvelles opportunités s'ouvrent presque quotidiennement. La [plateforme UP2EUROPE](#), soutenue par la Région, vous permet d'accéder facilement à l'ensemble des appels à projets publiés par la Commission européenne ou dans le cadre des programmes de coopération territoriale européenne. Un outil essentiel donc pour tous les porteurs de projets potentiels !

# Up2Europe

## TRANSPORT, ENERGIE, CLIMAT

### Résultats de l'appel « mobilité militaire » 2021 du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe : sélection du projet de mise au gabarit du Tunnel du Mussuguet



La Commission européenne a annoncé prématurément, le 8 avril, les [résultats de l'appel à projets](#) 2021 du volet « mobilité militaire » du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe, le programme européen de financement des infrastructures de transport sur le réseau transeuropéen (RTE-T). Il s'agit du premier appel lancé par l'Union européenne en soutien aux projets permettant d'adapter le réseau de transport à un double usage de mobilité, à la fois civil et militaire, le volet « mobilité militaire » constituant une nouveauté du programme pour la période 2021-2027. La Direction générale pour la mobilité et les transports (DG MOVE) de l'exécutif européen a souhaité accélérer le processus de sélection des dossiers – coordonné par son agence exécutive CINEA – sur fond de guerre en Ukraine, afin de pouvoir lancer rapidement, de manière anticipée, le second appel : celui-ci paraîtra au mois de mai pour se clore en septembre 2022.

A travers l'Union européenne, ce sont 22 projets qui ont été sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets publié en septembre 2021 et clôturé en janvier 2022, pour un montant total de 339 millions d'euros de subventions de l'Union européenne. En majorité situés à l'est de l'Union européenne, en particulier dans les Etats membres limitrophes de la Russie ou de la Biélorussie, ces projets doivent ainsi contribuer à la mise en œuvre de la politique européenne de défense. Celle-ci prévoit notamment un plan pour la mobilité militaire d'ici la fin de l'année 2022, la mise en place d'outils numériques et une analyse de la capacité des infrastructures de transport sur le réseau transeuropéen à faire face à des mouvements rapides à grande échelle et à court préavis.

L'unique projet français déposé en réponse à cet appel a été sélectionné : il s'agit du projet de mise au gabarit du Tunnel du Mussuguet, porté par SNCF Réseau. Situé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le département des Bouches-du-Rhône, entre les gares d'Aubagne et de Cassis, le tunnel est emprunté par des trains fret et voyageurs sur la ligne Marseille-Vintimille et dessert la Côte d'Azur et le port militaire de Toulon. L'axe est identifié sur le corridor Méditerranée du RTE-T et comme tronçon prioritaire pour la mobilité militaire européenne. Les études et travaux menés d'ici mai 2023 permettront d'améliorer le gabarit du tunnel, favorisant ainsi la fluidité du trafic, l'augmentation de la vitesse des convois civils et militaires, celle de la part modale de fret, l'amélioration de l'offre TER et sa robustesse, et la complémentarité avec les ports civils et militaires de Toulon et Brégaillon avoisinants. Au total, la Commission européenne propose d'octroyer une subvention de 5,586 millions d'euros à ce projet, soit 50% des coûts éligibles déclarés.

Les futurs appels « mobilité militaire » du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe pourraient offrir de nouvelles opportunités de financement pour les projets du territoire, notamment aux abords de Toulon. Le budget alloué à ces appels par l'Union européenne pourrait d'ailleurs être renforcé, à la demande notamment du Parlement européen : dans une [résolution](#) sur la guerre en Ukraine adoptée le 28 avril, la commission des Transports appelle la Commission européenne à trouver des solutions pour l'augmenter, en puisant par exemple dans les fonds non utilisés du plan de relance.

Les résultats des autres appels à projets (dits « classiques ») pour le RTE-T, également lancés en septembre 2021 dans le cadre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe, seront eux annoncés durant la deuxième quinzaine de juin 2022.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Constance POIRÉ – cpoire@maregionsud.fr

### 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030



Le 28 avril, la Commission européenne a annoncé la sélection des [100 villes européennes](#) engagées à devenir climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030, dans le cadre de la Mission d'Horizon Europe. Cette [annonce](#), très attendue, intervient au terme de l'évaluation des 377 candidatures de villes et métropoles, déposées en

réponse à un appel à manifestation lancé par la Commission européenne fin 2021. Une douzaine de villes de pays tiers (Albanie, Bosnie Herzégovine, Islande, Israël, Monténégro, Norvège, Turquie et Royaume-Uni) associés au programme Horizon Europe, vient compléter cette sélection.

Les villes lauréates ont vocation à se mobiliser pour atteindre la résilience climatique à l'horizon 2030, et devenir des laboratoires d'innovation et d'expérimentation à taille réelle, afin de développer les

solutions et bonnes pratiques qui pourront être répliquées partout ailleurs. L'Union européenne s'est fixé pour objectif d'être le premier continent climatiquement neutre d'ici à 2050 : l'action locale, au contact direct des citoyens, est un enjeu majeur dans l'atteinte de son ambition.

La Ville de Marseille, candidate avec le soutien de la Région et d'autres partenaires locaux, figure parmi ces villes pionnières en Europe sélectionnée par la Commission européenne ! Elle est lauréate aux côtés de huit autres villes françaises : Paris, Grenoble, Bordeaux, Nantes, Lyon, Dunkerque, Dijon et Angers.

Les villes désormais engagées dans la Mission vont devoir travailler à l'élaboration de contrats pour le climat (« Climate City Contracts ») qui guideront leurs efforts vers la résilience climatique. Chaque contrat devra fixer des objectifs clairs et ambitieux au niveau local, inclure un plan d'action et une stratégie

d'investissement, un modèle de gouvernance innovant tenant compte de l'engagement citoyen, et impliquer le niveau régional, national et européen. En contrepartie, les villes pourront bénéficier de l'appui de la Commission européenne et des conseils et de l'assistance d'un réseau d'experts mis en place par le biais d'une plateforme (« Mission Platform »), afin de les aider à identifier les opportunités de financement, faciliter le montage de projets collaboratifs de recherche et d'innovation, d'encourager le partage entre villes d'expériences et de bonnes pratiques, et de mettre en place les outils nécessaires au renforcement de la participation citoyenne. Au niveau national, une plateforme sera prochainement mise en place dans le but d'accompagner et soutenir les villes françaises – lauréates ou non - dans leurs démarches vers la neutralité climatique.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Constance POIRÉ – cpoire@maregionsud.fr

## ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET AFFAIRES MARITIMES

### La Commission européenne publie sa feuille de route pour restreindre l'usage des substances chimiques les plus nocives



Après de nombreux reports dus notamment aux réticences de l'industrie et de certains États membres, la CE a publié le 25 avril sa « roadmap » visant à accélérer sa politique d'interdiction des produits dangereux. Celle-ci contient entre autres un calendrier prévisionnel avec des restrictions progressives d'ici 2024 et une interdiction complète en 2030 de groupes de substances les plus nocives pour la santé humaine et l'environnement, conformément à la Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques (octobre 2020), dans le cadre du Pacte vert européen. Cela inclut les produits connus pour provoquer cancers ou troubles hormonaux, comme les retardateurs de flamme bromés, les bisphénols, les phtalates, toutes les formes de PVC ou encore les PFAS. Elle cible plus précisément les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), perturbateurs endocriniens, persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) et les substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

La CE souhaite ainsi changer de méthode et sortir du principe d'évaluation des risques par substance-usage pour aller vers une approche générique du risque, avec une approche par famille de produits au sein de laquelle

le membre le plus nocif définit les restrictions légales pour toute la famille : on passe ainsi de l'approche substance par substance à une approche par groupe de molécules. Elle prévoit ainsi une liste évolutive de substances, qui sera régulièrement mise à jour et servira de base à la planification pluriannuelle au titre du règlement REACH en cours de révision.

Cette feuille de route anticipe donc la révision en cours du principal règlement sur les produits chimiques (REACH), tout en encourageant l'innovation pour développer des alternatives sûres et durables

Alors que l'UE a déjà interdit près de 2 000 produits chimiques dangereux au cours des treize dernières années, ce sont de 4 000 à 7 000 nouvelles substances qui disparaîtront du commerce d'ici à 2030 avec cette feuille de route, selon les calculs du Bureau environnemental européen (BEE). Ce qui en fait la plus vaste interdiction de produits chimiques toxiques dans le monde jamais exécutée. Cela constitue donc une avancée notable pour les défenseurs de l'environnement et de la santé publique, alors même que le nombre de produits chimiques utilisés en Europe est estimé à 200 000 et que le secteur de la chimie est économiquement stratégique pour l'UE, puisqu'il en constitue la quatrième industrie et emploie quelque 1,2 million de personnes.

La mise en œuvre de cette feuille de route soulève encore beaucoup de questions car l'ambition affichée est grande, y compris en termes calendaires, mais sans clarté sur les ressources qui pourraient être

allouées aux industriels pour réaliser cette transition. Par ailleurs, pourront être introduites des dérogations selon le concept « d'utilisation essentielle » où malgré leur dangerosité, certains produits resteraient autorisés dans certains cas spécifiques.

« Les parties prenantes et l'industrie ont besoin de transparence et de visibilité sur les travaux à venir. La feuille de route leur offre cette visibilité », souligne le commissaire chargé du marché intérieur, Thierry Breton.

« Ces restrictions REACH visent à réduire l'exposition des personnes et de l'environnement à certaines des substances chimiques les plus nocives en abordant un large éventail de leurs utilisations - industrielles,

professionnelles et dans les produits de consommation », précise le commissaire à l'Environnement, Virginijus Sinkevičius.

Selon Tatiana Santos, responsable de la politique sur les produits chimiques au Bureau européen de l'environnement (BEE), « ce que la Commission Von der Leyen a annoncé ouvre un nouveau chapitre dans la lutte contre la menace croissante des produits chimiques nocifs. Cette "grande détox" promet d'améliorer la sécurité de presque tous les produits manufacturés et de réduire rapidement l'intensité chimique de nos écoles, de nos maisons et de nos lieux de travail. »

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles - Robin GUILLON – rguillon@maregionsud.fr

### Guerre en Ukraine et activation de la réserve de crise agricole européenne de 350 millions d'euros



La Commission européenne a activé la réserve de crise pour soutenir les agriculteurs face aux impacts collatéraux de la guerre en

Ukraine : elle a transmis aux Vingt-Sept et aux eurodéputés, le 23 mars, une proposition pour autoriser le transfert de 350 millions d'euros de la réserve de crise agricole vers des « mesures exceptionnelles », compte tenu des perturbations du marché. Les États membres de l'UE et le Parlement européen ont validé, le 20 avril, le transfert de 350 millions d'euros de la réserve de crise agricole pour financer l'aide d'urgence européenne de 500 millions d'euros. Les États ont jusqu'au 30 juin pour notifier à la Commission la façon dont ils comptent dépenser les montants alloués. A noter que c'est la toute première fois, depuis sa création en 2014, que cette réserve de crise agricole est activée.

Cette enveloppe de 500 millions d'euros est répartie en enveloppes nationales, qui pourront être cofinancées par des soutiens supplémentaires des pays à hauteur de 200% maximum, ce qui porte le montant total possible à 1,5 milliard d'euros. Les États membres disposent ainsi de marges de manœuvre pour l'utilisation de ces fonds selon les secteurs, à condition de ne pas créer de distorsions de concurrence.

L'enveloppe nationale attribuée à la France s'élève à plus de 89 millions d'euros (64 pour l'Espagne, 45 pour la Pologne, etc.). La France souhaite mobiliser cette

enveloppe pour l'aide à l'alimentation animale : c'est ce que le cabinet de Julien Denormandie a annoncé aux filières agricoles concernées le 7 avril en fin de journée.

Plus globalement, la guerre en Ukraine et ses conséquences génèrent d'importants débats au niveau européen, avec la remise en cause par certains acteurs des objectifs environnementaux de la PAC et du Pacte vert européen au nom de la souveraineté alimentaire. La Commission européenne a, à ce stade, rappelé à plusieurs reprises qu'il n'était pas envisageable de revenir sur ces objectifs sur le long terme et qu'une transition vers une agriculture européenne plus durable face au dérèglement climatique et résiliente face aux crises mondiales restait nécessaire. Elle a cependant accordé certaines flexibilités à court terme, par exemple, en donnant une dérogation permettant aux agriculteurs de planter des cultures dans des zones d'intérêt écologique, afin de renforcer la sécurité alimentaire du continent et préserver en partie le pouvoir d'achat des consommateurs.

De manière générale, un débat structurant « *Fin du monde VS fin du mois ?* » est engagé au niveau européen, qui oppose les visions des tenants de la préservation à tout prix de la souveraineté/sécurité alimentaire de l'UE en favorisant l'usage des intrants et de dérogations en faveur de l'agriculture productiviste, aux tenants de la limite de l'impact de la production agricole sur l'environnement pour répondre aux attentes sociétales fortes en termes de transition écologique et d'urgence climatique.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles - Robin GUILLON – rguillon@maregionsud.fr

## L'UE annonce des engagements d'un milliard d'euros en faveur des océans



Cette annonce a été effectuée lors d'une Conférence internationale sur les océans, qui s'est tenue les 13 et 14 avril aux Palaos, en Micronésie, un petit état insulaire dramatiquement menacé par la montée du niveau des eaux des océans. Plus de 500 représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'institutions universitaires et de recherche, du secteur privé et d'organisations de la société civile (ONGs), ont participé.

Dans cette perspective, l'UE a pris 44 engagements multisectoriels pour la période 2020 à 2022, couvrant tous les thèmes principaux de cet événement international : les zones marines protégées, la lutte contre la pollution marine, les défis de la crise océano-climatique, la création d'économies bleues durables, la promotion d'une pêche artisanale et d'une aquaculture durables, la garantie d'un océan sûr, juste et sécurisé, etc.

Sur cette enveloppe globale de près d'un milliard d'euros de l'UE, près de 500 millions d'euros vont

contribuer à financer d'ici 2024 des entreprises émergentes qui œuvrent à la protection des océans. 55 millions d'euros permettront de renforcer la surveillance des écosystèmes marins et du changement climatique via le programme spatial européen Copernicus. Les engagements pris par les participants lors de la conférence représentent environ 15 milliards d'euros, alors que les six conférences précédentes avaient permis de recueillir plus de 1 400 engagements, d'une valeur totale d'environ 91,4 milliards de dollars, et de protéger plus de 5 millions de kilomètres carrés océaniques.

Le rendez-vous des Palaos est l'un des grands événements internationaux consacrés aux océans en 2022, après le « One Ocean Summit » de Brest en février 2022, et avant la Conférence des Nations unies sur l'océan, programmée du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022 à Lisbonne. A noter que l'évènement de lancement de la « Mission Océan » de la Commission européenne aura lieu à Marseille les 13 et 14 juin 2022 (voir Agenda ci-dessous) au Palais du Pharo.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles - Robin GUILLON - rguillon@maregionsud.fr

## JEUNESSE, EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### Soutenir les réfugiés ukrainiens avec Erasmus+



Erasmus+.

Les Ukrainiens réfugiés dans un pays de l'Union européenne peuvent désormais bénéficier d'un soutien financier spécifique dans le cadre du programme

Erasmus+. En effet, une structure porteuse de projet Erasmus+ peut choisir, peu importe où elle se situe en termes d'année de financement, d'utiliser une partie de sa subvention européenne pour attribuer un forfait mobilité à un ou plusieurs réfugiés ukrainiens. Les réfugiés pouvant bénéficier d'un forfait de mobilité peuvent être aussi bien élèves, étudiants, enseignants qu'apprentis. Cette pratique ne permet toutefois pas d'obtenir des financements supplémentaires.

Il est également possible d'utiliser les financements perçus pour des projets de type « partenariat de coopération », à condition d'en discuter au préalable avec l'Agence Erasmus+ France Education/Formation.

En outre, la Commission européenne ouvrira largement à compter du mois de juillet l'accès à la plateforme de formation linguistique Online Linguistic Support.

En parallèle, la Commission européenne a annoncé la fin de toutes les conventions de subvention en cours bénéficiant à des organismes publics russes ou entités apparentées, et aucun nouveau contrat avec ces acteurs ne peut être conclu.

Pour en savoir plus : [La Commission européenne et Erasmus+ aux côtés des réfugiés ukrainiens | Agence ERASMUS+ France / Éducation Formation \(erasmusplus.fr\)](#)

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles - Loeizig ANDRÉ - landre@maregionsud.fr

## RECHERCHE, INNOVATION, NUMERIQUE

### DSA, DMA : deux nouveaux règlements européens pour mieux encadrer les plateformes du numérique et les services en ligne



La Commission européenne a proposé, en décembre deux textes novateurs et ambitieux pour réaffirmer le respect des valeurs de l'Union européenne en ligne et face aux pratiques des géants du numérique : la législation sur les marchés numériques, ou DMA (Digital Market Act) et la législation sur les services numériques, ou DSA (Digital Services Act). Moins d'un an et demi après avoir été présentés par la Commission européenne, les deux textes ont fait l'objet d'accords récents entre les Etats membres et le Parlement européen.

#### Digital Market Act

Pour le DMA, l'objectif est de poser des obligations et interdictions aux grandes plateformes du numérique ayant un rôle de « contrôleuses d'accès » entre les entreprises et leurs utilisateurs en ligne, ainsi que des sanctions en cas de non-respect de ces nouvelles règles. Sans les nommer, ce texte vise plus spécifiquement à imposer de nouvelles règles aux GAFAM pour limiter leurs positions de monopoles sur internet et faciliter l'émergence d'une concurrence saine en ligne.

Les institutions sont parvenues à un accord politique provisoire sur ce texte le 24 mars dernier. Cet accord précise tout d'abord les critères permettant de définir quels grands acteurs du numérique peuvent correspondre à des contrôleurs d'accès :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel d'au moins 7,5 milliards d'euros en Union européenne lors des trois dernières années ;
- Ou avoir une valorisation boursière d'au moins 75 milliards d'euros, en étant actif dans au moins trois Etats membres.

En plus de remplir au moins l'un de ces deux critères, l'acteur doit avoir le « contrôle d'un service de plateforme essentiel » (par exemple, un moteur de recherche) comptant au moins 45 milliards d'utilisateurs finaux par mois ainsi que 10 000 utilisateurs professionnels établis dans l'Union européenne.

Ainsi, seules sont concernées les plateformes ayant à la fois une position économique forte et durable qui peuvent être considérées comme des points d'accès importants pour les Européens.

Les PME's ne sont a priori pas concernées par le DMA, a moins de répondre aux critères permettant de les

qualifier de « contrôleurs d'accès émergent », c'est-à-dire d'être des entreprises en position concurrentielle, mais pas encore durable. Dans ce cas, des obligations spécifiques pourront leur être imposées.

Enfin, les critères posés par le DMA seront régulièrement revus pour rester adaptés à l'évolution de l'économie numérique.

Les règles nouvelles qui s'imposeront aux contrôleurs d'accès en vertu du DMA seront, entre autres, les suivantes :

- Garantir aux utilisateurs une possibilité de se désabonner des services proposés par la plateforme ;
- Ne pas imposer de logiciels par défaut au moment de l'installation d'un système d'exploitation (par exemple, un navigateur web) ;
- Assurer une interopérabilité entre les services de messagerie instantanée, au moins pour les fonctionnalités de base ;
- Assurer un accès équitable aux fonctionnalités auxiliaires des smartphones pour les développeurs d'applications ;
- Permettre aux vendeurs utilisant la plateforme d'avoir accès à certaines données publicitaires ou marketing ;
- Informer la Commission européenne de toutes fusions ou acquisitions réalisées par des contrôleurs d'accès.
- En parallèle, les pratiques suivantes seront interdites aux contrôleurs d'accès :
- Référencer leurs propres produits ou services de façon plus avantageuse que pour leurs concurrents dans les boutiques en ligne ;
- Réutiliser les données personnelles collectées dans le cadre d'une prestation donnée pour réaliser une autre prestation ;
- Imposer des conditions d'utilisation déloyales à leurs utilisateurs professionnels ;
- Obliger les développeurs d'applications à recourir à certains services pour que le produit puisse être référencés dans les magasins d'application.

Les sanctions encourues par les contrôleurs d'accès ne respectant pas les nouvelles règles du Digital Market Act sont notamment des amendes, pouvant aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires mondial total en cas de

première infraction. Pour une récidive, l'amende pourra atteindre 20%. La Commission européenne aura directement la charge de vérifier la bonne application du règlement.

La Commission européenne se réserve également le droit d'ouvrir une enquête de marché et d'envisager d'autres types de sanctions dans le cas où un non-respect systématique des règles du DMA est constaté (au moins trois infractions sur une période de 8 ans).

- **Digital Services Act**

L'accord provisoire relatif au DSA, pour sa part, a été trouvé le 23 avril 2022, après 16h de négociations entre Conseil et Parlement européen.

Le DSA vise également les géants du numérique et porte, pour sa part sur les contenus haineux et illicites en ligne et la protection des utilisateurs. Il s'agit également d'améliorer la transparence des pratiques des géants du numérique et de favoriser des pratiques commerciales en ligne plus saines. Ce nouveau règlement propose une harmonisation des réglementations déjà existantes dans les Etats membres et vient en complément de la directive e-commerce de 2000, qui reste en vigueur. Son mot d'ordre est de rendre illégal en ligne ce qui l'est déjà hors ligne, selon les termes de la rapportrice du texte au Parlement européen, Christel Schadelmoose (PS, Danemark).

Les acteurs visés par ce texte sont nombreux et pour partie également concernés par le DMA. Il s'agit des grandes plateformes et moteurs de recherche ayant plus de 45 millions d'utilisateurs actifs par mois en Union européenne, les fournisseurs d'accès à internet, les services d'hébergement en ligne et de cloud, les interfaces en ligne de mise en contact entre vendeurs et consommateurs, les magasins d'applications, les plateformes collaboratives ainsi que les réseaux sociaux. Les PME n'atteignant pas les 45 millions d'utilisateurs actifs mensuels sont exemptées de certaines obligations. Thierry Breton, Commissaire européen responsable du Marché intérieur, a par ailleurs rappelé dans un tweet relatif au rachat de Twitter par l'entrepreneur Elon Musk, que toute entreprise numérique opérant en Union européenne devra respecter les nouvelles législations européennes, et plus particulièrement le DSA.

Les nouvelles obligations imposées par le DSA à ces acteurs sont notamment les suivantes :

- Permettre à la Commission européenne ainsi qu'aux Etats membres d'avoir accès aux algorithmes utilisés par les acteurs concernés par le texte ;
- Obligation de retrait rapide des contenus illégaux en ligne en parallèle d'une clarification des procédures permettant aux utilisateurs de signaler ces contenus ;
- Interdiction de la publicité ciblée pour les mineurs et plus globalement de la publicité ciblée auprès des utilisateurs sur la base de critères sensibles et personnels, tels que l'orientation sexuelle, les croyances religieuses, la couleur de peau, la santé ou les opinions politiques ;
- Permettre aux utilisateurs de connaître les raisons pour lesquelles certains contenus leurs sont recommandés et de pouvoir opter pour ne pas être profilés ;
- Interdiction des pratiques dites des « interfaces truquées » et des « pièges à utilisateurs », c'est-à-dire les mécanismes obligeant par exemple les utilisateurs à donner leur accord à certaines conditions imposées par un site (par exemple, la collecte de données) ou les poussant à l'utiliser le plus longtemps possible.
- Obligation pour les acteurs concernés de réaliser annuellement une analyse de réduction des risques découlant de l'utilisation de leurs services.

En cas de non-respect des règles imposées par le Digital Services Act, la sanction sera financière et pourra porter sur jusqu'à 6% du chiffre d'affaire mondial annuel de l'acteur en infraction. Une interdiction de la poursuite des activités en Union européenne pourra aussi être prononcée par la Commission européenne en cas de récidive grave.

Les deux règlements entreront en vigueur rapidement. Le DMA sera applicable dans les six mois suivant l'approbation de l'accord provisoire, soit probablement d'ici à la fin de l'année 2022. Pour le DSA, l'application sera effective d'ici à 2024.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Loeizig ANDRÉ – landre@maregionsud.fr

## CULTURE

### Programme Europe Créative - Volet trans-sectoriel : 2 appels ouverts



L'appel InnovationLab ou laboratoire d'innovation créative incite les acteurs de différents secteurs de la culture et de la création

à concevoir et à tester des solutions numériques innovantes ayant un impact positif potentiel à long terme sur de multiples secteurs de la culture et de la création. Le laboratoire facilite la création de solutions innovantes (par exemple, outils, modèles et méthodologies) qui peuvent s'appliquer au secteur audiovisuel et au moins à un autre secteur créatif et/ou culturel.

L'objectif de l'appel est d'encourager la réflexion sur le cycle de vie et de promouvoir un environnement et un

mode de vie plus durables et inclusifs. En 2022, les deux thèmes prioritaires sont :

- 1) la transition écologique des secteurs culturels, audiovisuels et créatifs et/ou
- 2) des outils pédagogiques innovants pour aborder des sujets de société pertinents tels que la désinformation. **Date limite : 07 septembre 2022**

L'appel Journalism partnerships vise, lui, à aider le secteur européen des médias d'information à devenir plus durable et plus résilient, contribuant ainsi à une information fiable sur l'actualité, à un débat démocratique informé et inclusif, au développement des compétences et à l'emploi des professionnels et des journalistes, et à un environnement médiatique libre, diversifié et pluraliste.

**Date limite : 07 septembre 2022**

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

### Initiatives du Nouveau Bauhaus Européen



**Nouveaux appels disponibles pour aider les citoyens, les villes et les communes à rapprocher leurs initiatives belles, durables et inclusives de leurs communautés.**

<p><b>Soutien aux initiatives locales du New European Bauhaus</b> : 20 concepts de projets locaux bénéficieront d'une assistance technique. Les petites et moyennes municipalités bénéficieront d'un soutien sur mesure sur le terrain fourni par un groupe d'experts interdisciplinaires (expertise méthodologique, technique, réglementaire, financière et socio-économique).</p> <p><b>Candidature avant le 23 mai 2022</b></p>	<p><b>Co-création de l'espace public par l'engagement des citoyens</b> : 6 projets recevront jusqu'à 45 000 € chacun. Cet appel invite les acteurs locaux à faire preuve d'inspiration, de beauté et de durabilité dans leurs idées pour repenser les espaces publics dans les villes, les zones urbaines et rurales en créant de nouvelles solutions de transformation.</p> <p><b>Candidature avant le 29 mai 2022</b></p>	<p><b>Activités d'engagement des citoyens</b> : 8 projets recevront chacun jusqu'à 15 000 €. L'appel invite les citoyens à identifier les défis du New European Bauhaus pertinents pour leurs villes et à collaborer à la co-conception de solutions. Les projets aideront les citoyens à adopter des habitudes plus durables, à développer de nouveaux produits, services ou solutions et à aider les membres de la communauté à devenir des agents du changement.</p> <p><b>Candidature avant le 29 mai 2022</b></p>
--	---	--

### [Lancement du « NEB LAB » avec de nouveaux projets et « un appel à amis »](#)

Le NEB LAB est un **groupe de réflexion et d'action** pour faire du Nouveau Bauhaus européen une réalité à travers des projets concrets. En connectant la communauté croissante de l'initiative et en partageant des idées, elle veut apporter « des changements magnifiques, durables et inclusifs sur le terrain ».

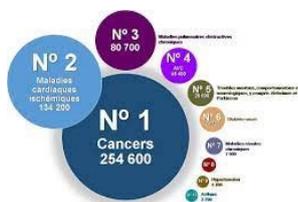
Le lancement du « NEB LAB » commence par un [appel aux Amis](#) du Nouveau Bauhaus Européen pour impliquer plus directement les entreprises et les acteurs publics tels que les régions, les villages et les villes, dans le Nouveau Bauhaus Européen.

La Commission a également annoncé le lauréat d'un concours international d'architecture pour un nouveau bâtiment qui accueillera 400 chercheurs au [Centre commun de recherche de la Commission à Séville](#), en Espagne.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – [mlcom@maregionsud.fr](mailto:mlcom@maregionsud.fr)

## SANTE

### Un nouvel appel de l'initiative « En meilleure santé ensemble »



Fin 2021, la Commission européenne a lancé son initiative « En meilleure santé ensemble » pour aider les pays de l'UE à identifier et à mettre en œuvre des politiques et

des actions efficaces visant à réduire le fardeau des principales maladies non transmissibles. Un nouvel appel vise à rechercher les meilleures pratiques pour l'initiative de l'UE sur les maladies non transmissibles.

L'initiative comporte cinq volets, couvrant les **maladies cardiovasculaires, le diabète, les maladies**

**respiratoires chroniques, la santé mentale et les troubles neurologiques.** Il existe également un volet horizontal supplémentaire sur les déterminants de la santé.

La Commission appelle à la mise en œuvre des meilleures pratiques dans les pays de l'UE, en mettant l'accent sur les cinq volets de l'ensemble de la politique de la santé. Les actions visant à lutter contre les inégalités en matière de santé et les approches « La santé dans toutes les politiques » sont également les bienvenues. **Soumission avant le 15 mai 2022. Informations [ici](#).**

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – [mlcom@maregionsud.fr](mailto:mlcom@maregionsud.fr)

## ECONOMIE

### La Commission européenne propose un règlement sur la propriété intellectuelle des produits artisanaux et industriels.



Alors que dans son dernier rapport, la Cour des

comptes souligne des lacunes dans le cadre juridique de l'UE concernant la protection des droits de propriété intellectuelle, particulièrement quant à l'absence de cadre relatif aux indications géographiques (IG) pour les produits artisanaux, le 13 avril, la Commission propose un projet de règlement visant à étendre le système de protection déjà appliqué aux produits agricoles, vins et spiritueux. Ce tout nouveau cadre s'appliquera aux produits artisanaux et industriels, dans le but d'à la fois protéger des savoir-faire traditionnels et d'assurer plus de transparence aux consommateurs.

Cette initiative est portée par la vice-présidente exécutive de la Commission européenne, Margrethe

Vestager, et le commissaire au Marché intérieur, Thierry Breton, qui soutiennent qu'il s'agit d'une mesure autant économique que sociale. En effet, ce cadre est conçu pour aider à promouvoir, attirer et préserver les compétences et les emplois dans les différentes régions européennes, et les valoriser au sein du continent comme au-delà des frontières de l'Union. Margrethe Vestager parle d'un « *potentiel [...] inexploité* » et de PME aux « *compétences menacées* », qui verraient en cette initiative une nouvelle incitation à les déployer et les exporter. Thierry Breton a quant à lui souligné l'opportunité d'accroître le tourisme dans les zones concernées, très souvent « *plus rurales ou économiquement faibles* ».

Cette proposition s'inscrit dans la continuité du [plan d'action en faveur de la propriété intellectuelle](#), adopté en novembre 2020 et soutenu par le Parlement

européen ainsi que le Comité des régions, suite à des revendications des producteurs et autorités régionales. Son contenu peut se résumer à quatre thématiques : la protection contre la contrefaçon, la compatibilité avec la protection internationale des IG, le développement des régions européennes – plus particulièrement celles rurales – et la simplicité et le caractère abordable de l'enregistrement. En effet, même si elle émane de la Commission (DG GROW), c'est l'[Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle](#) (EUIPO) qui en sera le gestionnaire. Cela n'implique aucune hausse de frais, l'Office enregistrant déjà un excédent de budget estimé entre 40 et 60 millions d'euros. 16 Etats-membres, dont la France, sont aujourd'hui déjà dotés de systèmes nationaux d'indications géographiques, et la mise en place d'une telle réglementation n'engendrerait a priori aucun coût supplémentaire en termes d'administration.

Concernant les critères, la Commission en a établi trois : apporter une preuve de l'origine de produit, que ce soit un lieu, une région ou un pays spécifique ; que le produit

présente une qualité, une réputation ou une caractéristique essentiellement attribuable à son origine géographique ; et justifier qu'au moins une étape de sa production est réalisée dans la zone géographique définie. Il est également question de l'apposition d'un logo spécifique. Du côté des PME, cette mesure était, d'après Luc Hendrickx, responsable des questions liées aux entreprises et à la compétitivité à [SMEUnited](#), attendue depuis plus de 20 ans. Selon lui, la définition des produits se doit d'être assez large pour inclure de nombreuses activités, mais rester concise, et surtout qu'elle puisse s'adapter aux évolutions technologiques.

Enfin, la présentation de cette proposition a été avancée dans le calendrier du Collège des Commissaires européens à la suite d'une demande de la PFUE, qui aurait insisté afin d'augmenter les chances de trouver un accord avant la fin du mandat de la Commission. Cette initiative est également soutenue par les Présidences tchèque et suédoise.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Chloé ISSANCHOU – [cissanchou.stagiaire@maregionsud.fr](mailto:cissanchou.stagiaire@maregionsud.fr)

## DEVELOPPEMENT, COOPERATION

### Un nouveau programme pour la Méditerranée



Le 19 avril dernier, le Conseil européen a approuvé des conclusions affirmant la détermination de l'UE à renouveler et à renforcer son partenariat stratégique avec son voisinage méridional. L'objectif affiché étant de « relever les défis communs, de tirer parti des possibilités communes et de « libérer le potentiel économique de la région dans l'intérêt de sa population ».

**A ce titre, le programme « Global Europe » sera doté d'un budget de 7 milliards d'€, avec un effet levier**

**attendu de 30 milliards d'€ pour la région méditerranéenne sur une période de 7 ans.**

Ces fonds seront adossés à des fonds privés et des crédits de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD). Ce programme soutiendra des projets de coopération, mais aussi de développement et de sécurité avec des pays méditerranéens, il pourra bénéficier aux porteurs de projets de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme de toutes les régions du bassin méditerranéen.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – [mlcom@maregionsud.fr](mailto:mlcom@maregionsud.fr)

\*\*\*\*

## LES BRÈVES

### Lancement d'une alliance industrielle européenne dédiée aux carburants durables

Une nouvelle [alliance européenne](#) pour les carburants durables a été lancée, avec l'appui de la Commission européenne, le 6 avril dernier. La Direction générale de la mobilité et des transports invite désormais les entreprises et pouvoirs publics mobilisés dans le domaine à la rejoindre pour contribuer à stimuler rapidement l'offre de carburants renouvelables et à faibles émissions de carbone pour l'aviation et le transport fluvial et maritime. Cette

initiative fait écho aux nouvelles propositions législatives [ReFuelEU Aviation](#) et [FuelEU Maritime](#) du paquet « Fit for 55 ». Les membres de l'alliance doivent adopter un premier plan de travail au mois de juin.

### Une stratégie solaire européenne annoncée pour le mois de juin

La Direction générale de l'énergie de la Commission européenne a annoncé la présentation prochaine, au mois de juin, d'une nouvelle stratégie visant à développer la filière solaire européenne. Celle-ci aura notamment pour objectif la mise en place des moyens nécessaires à la simplification de la délivrance des permis, dans le but d'accélérer la réalisation des projets solaires à travers l'Union européenne.

### L'IA dans les secteurs culturels et créatifs

La Commission européenne a publié une [étude sur les possibilités et les défis des technologies de l'intelligence artificielle \(IA\) pour les secteurs de la culture et de la création](#). Cette étude identifie les technologies utilisées et/ou susceptibles d'être déployées dans un avenir proche, examine les défis et les possibilités que présente l'IA et les technologies connexes pour la promotion d'une offre d'œuvres européennes diversifiée sur le plan culturel et l'accès à celle-ci. Elle examine comment l'IA peut contribuer à la croissance, à la résilience et à la consolidation des secteurs de la culture et de la création en Europe et recommande des mesures de soutien à mettre en œuvre par l'UE ou par les secteurs eux-mêmes.

### Lancement des premiers appels de l'Initiative pour une santé innovante

[L'Initiative pour une santé innovante \(IHI\)](#) lancera ses premiers appels à propositions en juin 2022. Le partenariat a publié des versions préliminaires des appels et prépare un brokerage event hybride d'une journée à Bruxelles le 14 juin. Au cours de cet événement, le partenariat présentera le contenu des appels, les conditions d'admissibilité et donnera des informations utiles sur la construction de consortia, avec la possibilité pour les participants de réserver des réunions individuelles (physiques ou virtuelles). **Inscription et informations [ici](#)**

*L'Initiative innovante pour la santé (IHI) est un partenariat public-privé (PPP) entre l'Union européenne et les industries européennes des sciences de la vie. Les principaux objectifs affichés : « Traduire la recherche et l'innovation en santé en avantages tangibles pour les patients et la société, et de veiller à ce que l'Europe reste à la pointe de la recherche en santé interdisciplinaire, durable et centrée sur le patient ».*

### Nomination à la Représentation de la Commission européenne à Marseille

Pierre Loaëc a été nommé comme le nouveau représentant de la Commission européenne à Marseille. Il prendra ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> juin. Pierre Loaëc était jusqu'à maintenant responsable du suivi des politiques énergétiques françaises au sein de la DG ENER.

### Retour sur les événements de lancement de la programmation 2021-2027 des fonds européens en Région

Les 26 et 27 avril avaient lieu deux événements organisés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur autour des fonds européens 2021-2027. Le premier événement, à Marseille, a permis aux participants de se renseigner sur le bilan de la programmation FEDER-FSE 2014-2020 et sur le lancement de la programmation FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027. Un événement spécifique, dédié au volet « Massif Alpin » du programme opérationnel régional 2021-2027, était également organisé aux Orres le 27 avril. L'ensemble des supports et les enregistrements vidéo de ces deux journées seront accessibles sur le [site l'Europe s'engage dans le Sud](#).

## L'AGENDA

### 11, 12 et 13 mai 2022

Semaine des régions européennes innovantes – Gif-sur-Yvette

[Plus d'informations](#)

### 14 mai 2022

Fête de l'Europe à Nice

[Plus d'informations](#)

### 17-18 mai 2022

Série de sessions d'informations sur les Missions d'Horizon Europe

[Plus d'informations](#)

### 23-25 mai 2022

[La 22e conférence internationale sur les soins intégrés](#) - Odense (Danemark).

### 9-2 juin 2022

[Le Festival du Nouveau Bauhaus Européen](#). Événement hybride (Bruxelles), avec des événements parallèles dans toute l'UE et au-delà.

### 14 juin 2022

Conférence sur la Mission Océans – Lancement du projet phare en Méditerranée – Marseille

[Plus d'informations](#)

16 juin 2022 – Atelier « *Quelles opportunités pour votre projet de recherche et d'innovation dans le cluster 6 Bio-Environnement, Horizon Europe ?* » - Marseille

### 28-29 juin 2022

« Connecting Europe Days » Journées RTE-T – Lyon

[Plus d'informations](#)

### 14-15 septembre 2022

European Innovation Campus - Nice

### 26-30 septembre 2022

Semaine européenne de l'énergie durable – Format hybride (Bruxelles)

[Plus d'informations](#)

### 10-13 octobre 2022

Semaine européenne des Régions et des Villes – Format hybride (Bruxelles)

[Plus d'informations](#)

## LIENS VERS LES PROGRAMMES EUROPEENS

LIFE, COPERNICUS, PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES, MECANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE, HORIZON 2020, COSME, ERASMUS +, EUROPE CREATIVE, L'EUROPE POUR LES CITOYENS, EASI : EMPLOYMENT & SOCIAL INNOVATION, EUROPEAID.

**POUR TOUTE INFORMATION SUR LES APPELS A PROJETS EUROPEENS EN COURS RENDEZ-VOUS SUR LE SITE**

**[UP2EUROPE !](#)**

SI VOUS ETES PORTEURS D'UN PROJET EUROPEEN EN REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, ET SOUHAITEZ QUE NOTRE NEW LETTER « MISTRAL EUROPE » INTEGRE UNE BREVE PRESENTANT VOTRE PROJET OU UN INTERVIEW SUR VOTRE EXPERIENCE DANS LE MONTAGE OU REALISATION DE VOTRE PROJET, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER.

## L'ÉQUIPE



**Lucie  
DUROCHER**  
Directrice,  
Innovation,  
Entreprises

[ldurocher@maregionsud.fr](mailto:ldurocher@maregionsud.fr)



**Corinne  
ROUSSEAU**  
Assistante de  
direction

[crousseau@maregionsud.fr](mailto:crousseau@maregionsud.fr)



**Constance POIRÉ**  
Chargée de  
mission Transport  
et Energie

[cpoire@maregionsud.fr](mailto:cpoire@maregionsud.fr)



**Robin  
GUILLON**  
Chargé de  
mission

Environnement,  
Agriculture et Affaires  
Maritimes

[rguillon@maregionsud.fr](mailto:rguillon@maregionsud.fr)



**Marie-Laurence  
COM**  
Chargée de  
mission  
Formation,  
Culture et

Emploi, Santé

[mlcom@maregionsud.fr](mailto:mlcom@maregionsud.fr)



**Loeizig  
ANDRÉ**  
Chargée de  
mission  
Numérique,  
Education,

Enseignement supérieur,  
Tourisme

[landre@maregionsud.fr](mailto:landre@maregionsud.fr)



**Chloé  
ISSANCHOU**  
Stagiaire

[cissanchou.stagiaire@maregionsud.fr](mailto:cissanchou.stagiaire@maregionsud.fr)

## LES ACTEURS HEBERGES

**Ziga VALIC**

Représentant du Pôle de compétitivité  
OPTITEC

[ziga.valic@pole-optitec.com](mailto:ziga.valic@pole-optitec.com)

**Amélie SMETHURST**

Représentante du Département des  
Bouches-du-Rhône

[amelie.smethurst@departement13.fr](mailto:amelie.smethurst@departement13.fr)

**Karl STOECKEL**

Représentant Université Aix-Marseille  
AMU

[Karl.stoeckel@univ-amu.fr](mailto:Karl.stoeckel@univ-amu.fr)

CONTACTER LE BUREAU DE BRUXELLES

A L'ADRESSE SUIVANTE :

[representation.bruxelles@maregionsud.fr](mailto:representation.bruxelles@maregionsud.fr)

 DEPUIS LE STANDARD DE LA REGION : + 33 4 91 57 50 57

 DEPUIS LA BELGIQUE : + 32 2 735 18 70

REGION SUD-PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

62 RUE DU TRONE - 1050 BRUXELLES